

# Clinique Saint-Hélier : le discours de la bientraitance...

La clinique Saint-Hélier a une charte de bientraitance dans laquelle elle s'engage à « travailler dans le **respect des droits et des choix des patients** », notamment à « inciter à s'exprimer et reconnaître ce qui est dit » et « **respecter l'intimité, la vie privée, les cultures...** ». De même, elle dit « offrir une prise en charge adaptée à chaque pathologie [...] **en accord avec le patient et sa famille** » et « **agir contre la douleur physique et psychique** » mais aussi « favoriser l'autonomie ». Enfin, elle prétend « s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de [ses] pratiques professionnelles en perfectionnant [ses] connaissances ».

De même, la clinique Saint-Hélier affiche de belles valeurs, comme « le respect de la vie, le respect de la personne humaine : **tout particulièrement dans ce qui pourrait atteindre sa dignité, son intégrité, quels que soient son âge, sa santé, ses conditions sociales, ses convictions** ». Elle revendique « l'accueil, l'écoute » et dit chercher à « privilégier une qualité de présence qui traduit **la douceur, la compassion** » et « développer une proximité à tous, avec une attention particulière aux multiples visages de la pauvreté ».

Source = Site Internet du pôle Saint-Hélier.

## ...La réalité de la maltraitance

La clinique Saint-Hélier est l'un des lieux de « méthodes inhumaines et dégradantes », selon l'expression du Président socialiste du Conseil général qui dénonçait en 2008, dans Libération, le recours à des tests médicaux pour évaluer l'âge de jeunes mineur-e-s isolé-e-s étranger-e-s.

### *De qui parle-t-on ?*

La France est l'un des pays d'accueil de jeunes qui ont moins de 18 ans et qui fuient d'autres pays, notamment des pays africains. Ces jeunes arrivent et vivent sans protection adulte. C'est pourquoi, en tant que mineur-e-s isolé-e-s, elles et ils ont le droit d'accéder à la protection de l'enfance par le Conseil départemental (ex-Conseil général). Selon le droit français et international, ces jeunes doivent être accueilli-e-s dans des familles d'accueil ou dans des foyers mais aussi scolarisé-e-s.

### *De quoi parle-t-on ?*

Avant d'être accueilli-e-s, ces jeunes font l'objet d'une évaluation de leur âge pour vérifier leur minorité. À Rennes, une mission spécifique du travail social est ainsi chargée d'accueillir les jeunes et de les scolariser une fois leur minorité vérifiée normalement à partir d'entretiens et de leur acte de naissance. Mais la loi prévoit que, *en dernier recours et sous la condition de l'information et de l'accord des jeunes*, il est aussi possible d'utiliser des tests médicaux – dont des tests osseux – pour vérifier l'âge. C'est ce qui arrive à bien des jeunes de plus de 15 ans.

### *En France, on peut donc utiliser la médecine pour gérer l'immigration ?*

**OUI**. Pire : bien des jeunes sont évalué-e-s mineur-e-s dans d'autres départements et, quand on les oriente vers l'Ille-et-Vilaine à cause du manque de places, la mission du Conseil départemental 35 et la Juge des enfants n'hésitent pas à les réévaluer et à utiliser les tests médicaux. Ces (ré)évaluations prennent plusieurs semaines et, pendant ce temps, les jeunes

sont abandonné-e-s dans des hôtels, sans présence adulte, sans argent, sans école. Cela ne concerne pas l'ensemble des jeunes isolé-e-s étranger-e-s qui arrivent ici mais, même si le département en accueille beaucoup dans de bonnes conditions, il laisse se développer des pratiques d'exclusion qui transforment des mineur-e-s en majeur-e-s grâce aux tests médicaux.

### ***Comment se déroulent ces tests médicaux ?***

Selon nos informations recueillies auprès des personnes concernées, les jeunes reçoivent une convocation chez un médecin qui pratique les tests médicaux. Sans avoir toujours été informé-e-s de leur droit de les refuser, les jeunes doivent se soumettre à une radio du poignet mais aussi à un comptage de dents et/ou à un examen de pilosité de leur torse, ce qui conduit le médecin à leur demander de se déshabiller du haut.

### ***Que reprochons-nous à la clinique Saint-Hélier ?***

En acceptant d'accueillir ces tests médicaux, la clinique Saint-Hélier ne respecte pas sa charte de bientraitance. Faire ces tests sur des jeunes, sans finalité médicale, cela revient à **ne pas se soucier de leur choix**, à **violer leur intimité**, à **ne pas agir contre leur douleur psychique**, à méconnaître les innombrables travaux scientifiques et éthiques qui contestent la **validité des tests médicaux** pour évaluer l'âge, à **bafouer** la vie humaine dans ce qui a trait à leur **dignité** et leur **intégrité**, à **ne pas les écouter**, à **ne pas les traiter avec douceur et compassion**. Bref, la clinique laisse exister une forme de maltraitance dans ses murs.

### ***Pourquoi avoir attendu 2018 pour dénoncer ces tests médicaux ?***

Depuis dix ans, nous avons toujours dénoncé la dimension raciste et l'existence même de ces tests médicaux qui portent atteinte à l'honneur et à la finalité de la médecine. Avec les associations en faveur des droits humains, avec l'appui de plusieurs médecins, nous avons fini par obtenir en 2014 la quasi-disparition du recours aux tests médicaux en Ille-et-Vilaine. Mais leur usage continuait ailleurs et, surtout, une loi de 2016 est venue légaliser et encadrer le recours aux tests osseux. Il semble que, depuis quelques mois, le Conseil départemental socialiste et la Juge des enfants aient profité de notre silence pour revenir à l'usage des tests.

### ***Que revendiquons-nous ?***

La même chose que l'ancien Président socialiste du Conseil général d'Ille-et-Vilaine lorsqu'il dénonçait « la chasse à l'enfant » dans notre pays...

« Parce que l'on ne peut pas fonder sur des examens médicaux avilissants, contestés par la communauté scientifique, la détermination de l'âge précis d'un individu, **nous devons refuser de voir pratiquer des tests osseux [...] sur ces jeunes.** [...] Est-ce admissible de traiter ces jeunes, déjà psychologiquement fragilisés par une vie tourmentée, comme des fossiles soumis à examen de datation ? » (Président du Conseil général 35, Libération, 2008)

*Collectif de soutien aux personnes sans-papiers de Rennes,  
Réunion chaque mardi à 19 h à la MIR, 7 quai Chateaubriand, métro République*